L'INFO TECHNIQUE HEBDOMADAIRE DU SCBB N°2

Nous avons décidé de consacrer ce second numéro de l'info technique SCBB à l'organisation et au déroulement d'une rencontre de Basketball.

LA RENCONTRE DE BASKETBALL

Objectif

Une rencontre de Basketball se dispute entre 2 équipes dont l'objectif est de marquer dans le panier de l'adversaire et d'empêcher celui-ci de marquer. Une rencontre est gagnée par l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de points à l'expiration du temps de jeu.

Composition des équipes

Chaque équipe est composée de :

1. Joueurs : tous les joueurs doivent être licenciés dans leur groupement sportif. Si la licence d'un joueur inscrit sur la feuille de match ne peut être présentée, le groupement sportif du joueur sera pénalisé d'une amende.

- En compétition départementale : 5 joueurs minimum (4 pour les catégories jouant en 4 contre 4) et 10 joueurs maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- En Pro : 12 membres d'équipe sont autorisés à jouer.

2. Un **entraîneur** et, si une équipe le désire, un **entraîneur adjoint**,

3. En Pro, un maximum de **5 accompagnateurs** ayant des responsabilités spéciales tels que : manager, médecin, physiothérapeute, statisticien, interprète…

Joueurs brûlés

Tous les Groupements Sportifs ayant des équipes disputant des Championnats fédéraux, régionaux, départementaux doivent adresser au Comité Départemental, au plus tard avant la 1ère journée de ces Championnats, la liste des **sept joueurs** ou des **six joueuses** qui participeront régulièrement au plus grand nombre de rencontres avec l'équipe première. Ces joueurs sont dits « **brûlés** » et ne peuvent, en aucun cas, jouer dans une équipe participant aux Championnats des divisions inférieures.

Les joueurs « non brûlés » ne peuvent seulement participer qu'aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure.

Joueurs en jeu

Pour débuter un match, 5 joueurs ou 4 pour les catégories U11 (hors Excellence) et inférieures de chaque équipe doivent être sur le terrain de jeu et peuvent être remplacés.

Tableau des catégories saison 2016/2017 en fonction des années de naissances.

Un remplaçant devient joueur et un joueur devient remplaçant lorsque :

- Pendant un temps-mort ou un intervalle de jeu, le remplaçant demande un remplacement à la table de marque.
- L'arbitre fait signe au remplaçant de pénétrer sur le terrain de jeu,

Pendant une rencontre, le nombre de remplacements n'est pas limité.

Si au cours d'une rencontre, le nombre de joueurs d'une équipe devient inférieur à deux (suite à des exclusions pour des fautes), le jeu est immédiatement arrêté par l'arbitre et cette équipe perd la rencontre par défaut.

Si l'équipe qui bénéficie du gain de la rencontre mène à la marque, le score au moment de l'arrêt reste acquis. Si cette équipe ne mène pas à la marque, le score sera de 2 à 0 en sa faveur. De plus, l'équipe ayant perdu par défaut, recevra 1 point au classement.

Participations multiples

Un joueur des catégories U17 à ANCIENS ne peut participer à plus de deux rencontres officielles par week-end (le week-end s'étend du vendredi soir au dimanche soir).

Un joueur de la catégorie U15M peut participer à 2 rencontres dans le même week-end mais uniquement dans cette catégorie (interdit de jouer en U15 et U17 (surclassé) dans le même week-end).

Un joueur des catégories U13 et plus jeunes ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end (à l'exception des tournois pour autant que le temps de jeu soit réduit).

Forfait

Si une équipe n’est pas présente ou n’est pas en mesure de présenter sur le terrain 5 joueurs prêts à jouer 15 minutes après l’heure fixée pour le commencement de la rencontre, elle est déclarée forfait pour la rencontre et sera sanctionnée d’une pénalité financière. La rencontre est ainsi gagnée par l’équipe adverse par le score de 20 à 0. De plus, l’équipe déclarée forfait recevra 0 point au classement.

Une équipe d'un groupement sportif qui a perdu une rencontre par forfait ou par pénalité est considérée comme ayant le plus mauvais « point-average » des équipes à égalité de points au classement du championnat.

Toute équipe disputant les Championnats Excellence (M et F) et promotion d’excellence (M), ayant perdu trois rencontres par forfait sera automatiquement déclarée « **forfait général** » et pourra être rétrogradée de deux divisions.

Pour les autres Championnats, une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait sera automatiquement déclarée « forfait général » et pourra être rétrogradée d'une division, en outre elle ne pourra accéder à la division supérieure la saison suivante.

Pour chaque catégorie d'âge, le forfait général d'une équipe supérieure entraîne, automatiquement, le forfait des équipes inférieures et le cas échéant, leur rétrogradation.

Désignation des arbitres

Au niveau départemental, on distingue 2 cas de figure :

1. Les rencontres des championnats à obligation pour lesquels la présence d’arbitres officiels désignés par le comité départemental est obligatoire (Séniors Excellence (M et F), Promotion d’Excellence (M), Honneur (M), ainsi que U15 et U17 en Excellence).

2. Les rencontres des Championnats non soumis à la charte de l’arbitrage et ne faisant pas l’objet de désignation d’officiels (toutes les autres catégories).

Le choix des arbitres doit être effectué par le club recevant qui doit, afin d’assurer le bon déroulement de la rencontre, observer les critères suivants :

- Sélectionner deux personnes pour l’arbitrage
- S’assurer que le niveau de compétence des personnes sélectionnées est adapté à la rencontre à diriger
- Etre convaincu du bon esprit sportif des personnes sélectionnées.

Une fois la décision prise, cette sélection est incontestable. Les arbitres (ou l'arbitre unique) ainsi désignés ne peuvent faire l'objet de réserves. Ils possèdent toutes les prérogatives d'un arbitre désigné par la comité départemental.

Aucun changement d'arbitre ne peut être effectué en cours de jeu, sauf en cas de retard de l'arbitre désigné ou en cas de blessure de l'arbitre unique.

Temps de jeu

Un match de basket se déroule en 4 périodes appelées "quart-temps" dont la durée varie comme suit selon la catégorie concernée :

CATEGORIES	DUREE DU MATCH	DUREE DES PROLONGATIONS
U9 – U11	4 x 6’ – 6 x 4’ possible	2’ (1 seule : score nul possible)
U13M	4 x 8’	2’
U13F	4 x 8’ – 4 x 7’ possible	2’
U15M	4 x 10’ – 4 x 8’ conseillé en 2ème Div.	5’
U15F	4 x 8’	5’
U17 – U20	4 x 10’	5’
Séniors - Anciens	4 x 10’	5’

En cas d’égalité à la fin du temps réglementaire, il est alors joué une ou autant de prolongations (sauf pour les catégories U9 - U11, où une seule prolongation est possible, le match pouvant se terminer par un score nul), jouées sur le même panier que la 2ème mi-temps, qu’il est nécessaire pour obtenir un résultat positif en faveur d’une des 2 équipes.

Il doit y avoir un intervalle de 2 minutes entre la première et la seconde période (première mi-temps), entre la troisième et la quatrième période (seconde mi-temps) et avant chaque prolongation. Ce temps est réduit à 1mn pour les catégories U11 et inférieures.
Il doit y avoir un intervalle de 15 minutes à la mi-temps (5mn pour les catégories U11 et inférieures).